



Surcharge au SPMI : la santé du personnel en danger

Une mesure urgente s'impose : renforcer les effectifs

Le 23 mars dernier, l'Assemblée du personnel du SPMI adressait une Résolution au DIP, suite aux résultats catastrophiques de l'enquête sur la santé du personnel menée dans le service. Cette Résolution demandait notamment :

- que le département prenne des mesures urgentes d'amélioration des conditions de travail afin de préserver la santé du personnel ;
- que les organisations syndicales soient consultées sur lesdites mesures ;
- que les effectifs nécessaires au bon fonctionnement du service soient attribués.

Entre temps, la direction du service a fait état d'un besoin supplémentaire de 12,7 postes, en sus de la stabilisation des 4,8 postes du pool de remplacement.

Le 14 juin 2010, Monsieur Charles Beer a finalement reçu une délégation syndicale en présence également de la Directrice de l'Office de la jeunesse et d'une responsable RH du DIP. Lors de cette séance, le Chef du département a fait part de son accord d'organiser des séances de concertation avec les syndicats dans le but

d'examiner des mesures d'amélioration des conditions de travail, notamment en matière d'organisation du travail, et ceci dès le mois de septembre 2010. En revanche, sur la question des effectifs, le Chef du département a uniquement évoqué le renforcement du pool de remplacement, sans autres précisions.

Réuni en Assemblée générale immédiatement après cette séance, le personnel a pris acte de l'engagement du DIP à organiser dès septembre une concertation avec les syndicats, mais a estimé que les réponses obtenues ce jour sont largement insuffisantes en regard de l'urgence de la situation, notamment en matière d'effectifs en personnel :

- Les conditions de travail actuelles du SPMI nuisent gravement à la santé du personnel
- Les prestations fournies par le personnel sont menacées

Pour ces raisons, l'Assemblée générale du personnel du 14 juin 2010 a décidé à l'unanimité d'une

GREVE

le mardi 29 juin, de 10h à 12h

exigeant que 15 postes supplémentaires soient attribués au SPMI à titre de mesure urgente

10h : rassemblement devant le service (rue Adrien Lachenal)
dès 11h : Assemblée générale sur le temps de travail

- **Pour des conditions de travail respectueuses de la santé du personnel**
- **Pour la préservation et l'amélioration des prestations aux mineurs dont le service a la charge**